



## PRADO

Le Programme de retour à domicile est un service de retour à domicile porté par l'Assurance Maladie pour anticiper les besoins du patient liés à son retour à domicile et fluidifier le parcours hôpital-ville.

Il existe plusieurs types de dispositifs PRADO ciblant des populations et des pathologies différentes. En Seine-et-Marne, le dispositif PRADO est initié pour les sorties d'hospitalisation des personnes de plus de 75 ans, pour les interventions après-chirurgie, pour certaines pathologies chroniques: BPCO et insuffisance cardiaque ainsi que pour les sorties de maternité.

### PRADO CHIRURGIE

#### DÉFINITION

Le programme PRADO Chirurgie permet d'organiser le retour à domicile du patient dans les meilleures conditions grâce aux interventions personnalisées d'un masseur-kinésithérapeute, d'une infirmière diplômée d'état et grâce au suivi du médecin traitant.

#### Déroulement:

L'équipe hospitalière définit les besoins du patient en soins infirmiers et/ou séances de masso-kinésithérapie ainsi que les besoins en aide à la vie (portage de repas et/ou aide-ménagère).

Le conseiller de l'Assurance Maladie présente l'offre au patient, recueille son adhésion et les coordonnées de ses professionnels de santé habituels. Il informe le médecin traitant de l'adhésion du patient à Prado et prend ensuite le premier rendez-vous avec chaque professionnel de santé selon le libre choix du patient.

Si besoin, le conseiller signale le patient au service social pour la mise en place d'une aide à la vie.

Si un patient est identifié comme à risque de fragilité osseuse par l'équipe médicale hospitalière, un rendez-vous supplémentaire est organisé avec le médecin traitant dans la première semaine après la sortie pour juger de l'opportunité d'une prise en charge du risque de récurrence de fracture.

Dans tous les cas, le conseiller de l'Assurance Maladie appelle le patient pour s'assurer de la réalisation des premiers rendez-vous avec les différents professionnels de santé.

À noter: pour les actes de chirurgie programmés, une préinscription au moment de la consultation préopératoire permet de planifier la prise en charge en ville.

<b>PUBLIC</b>	Patients majeurs en sortie d'hospitalisation pour chirurgie nécessitant un accompagnement au retour à domicile.
<b>CRITÈRES D'ADMISSION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout acte de chirurgie pour lequel un accompagnement par les professionnels de santé libéraux au retour à domicile semble pertinent à l'équipe hospitalière</li> <li>• Être hospitalisé dans un service adhérent</li> <li>• Être bénéficiaires du régime général de l'Assurance maladie (dont indépendants)</li> <li>• Age: 18 ans et +plus</li> <li>• Ne pas bénéficier d'une prise en charge en SSR</li> </ul>
<b>LES DÉMARCHES (FORMULAIRES, JUSTIFICATIFS ...)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au cours de l'hospitalisation, l'équipe hospitalière détermine l'éligibilité du patient au service Prado (grille d'éligibilité), elle demande son accord au patient pour une visite du CAM et détermine la date de sortie.</li> <li>2. L'équipe signale le patient au CAM lors de ses visites quotidiennes.</li> <li>3. Le CAM rencontre le patient pour lui présenter l'offre et recueillir son adhésion</li> </ol>
<b>COÛT (RESTE À CHARGE OU CONDITIONS DE RESSOURCES)</b>	Pas de coût pour le patient, prise en charge par l'Assurance Maladie
<b>BON À SAVOIR</b>	La pré-inscription est possible en préopératoire. L'éligibilité à Prado est ensuite confirmée en fin d'hospitalisation.